

# La Gazette Munoise n° 64



[murinais.fr](http://murinais.fr)



## ETAT CIVIL

### SOMMAIRE

#### Vie communale

L'éditorial du maire .....	3
Au Conseil municipal .....	4
Dernières cérémonies .....	5
Informations municipales.....	6
La Motte Castrale .....	7-8
Michael SABATIER - Apiculteur.....	9

#### Vie pratique

Le frelon asiatique .....	10
Actions sociales.....	11-12
Habitat.....	13
L'ADMR.....	14
Informations diverses.....	15
Infos Mairie.....	16-17
Point Apport Volontaire .....	18
Compostage partagé .....	19

#### Vie associative

Sapeurs-pompiers .....	20
A.C.C.A.....	21
Club le Wellingtonia.....	22-23
Le Comité des fêtes .....	24-26

#### Vie intercommunale

Divers .....	27
Alpes Isère Tour 2023.....	28
Rallye de Saint- Marcellin.....	29-31
Brèves intercommunales .....	32-33
Coloriage .....	34
Numéros Utiles.....	35
A votre service .....	36



#### Naissances

**Julio**

18 janvier 2022

Fils de Malicia ANTONINI et de Paul MILAN

**Romy**

27 février 2022

filles de et de Michaël et Aude DE WULF

**Gabriela**

11 avril 2022

filles de Miguel PEREIRA DA SILVA et Emilie ODEYER

**Solan**

11 septembre 2022

filles de Laura IVANEZ et Kevin GIRAUD

**Alyson**

4 novembre 2022

filles de Alexis THOREZ et Romane TUSLANE



#### Mariage

**Aude CONSTANTINI et Michaël DE WULF**

25 juin 2022

**Lucie PASQUELIN et Florian GINOUVES**

23 juillet 2022

**Emilie ODEYER et Miguel PEREIRA DA SILVA**

1er octobre 2022

**Yan RINGSBERG et Patrick MANZONI**

22 octobre 2022



#### Décès

**Sylvain UZEL**

15 août 2022

**Augusta LAMBERT née GERBERT-GENTHON**

18 octobre 2022



# L'éditorial du Maire

Murinoises et Murinois,  
L'année 2022 s'achève et quelle année.

Je me permets de renouveler tous mes vœux de bonheur, de santé et de bonnes choses de la vie pour cette année 2023 qui sera, je l'espère, riche en travaux et évènements sur notre commune.

-Côté travaux, nous allons procéder à l'isolation extérieure des logements « Maison Bourg » et « Appartement sur le local technique » (économies d'énergies obligent) en vue d'obtenir des subventions Adème, Département et SMVIC.

-Entretien des voiries communales (émulsion de Bitume)

-Éradication des 10 ballons fluos Place Nancy Bourg qui participeront à notre volonté de baisser notre facture de l'éclairage public de 50%. Travaux qui avaient été reportés d'une année avec 70% de subvention du Territoire Energie 38 (TE 38) dont je suis UP Territoriale n°6.

-Le Conseil municipal et moi-même avons lancé une réflexion sur l'éradication du Frelon asiatique pour préserver nos abeilles pollinisatrices ! Nous serons en mesure de vous fournir des pièges spécifiques pour les Frelons tueurs d'Abeilles à partir de la parution de cette gazette à retirer en Mairie gratuitement (explications en page 13).

-Nos points d'apports volontaires ne sont pas des mini déchetteries, à 10min de notre village, il existe la Déchetterie de la Croix de May à St Sauveur, il va falloir faire des efforts de citoyenneté, à bon entendeur. Merci d'avance.

Sur les PAV de la Commune le service Déchets et Ordures Ménagères, seront installés du compostage partagé. Là aussi respectons notre nature par des efforts de citoyenneté. Merci d'avance (explications page 19).

Le Conseil municipal et moi-même serons heureux d'accueillir nos chères « têtes blanches » à l'Auberge des Saveurs pour le traditionnel repas, le vendredi 5 mai à 12h, venez nombreux.

Vous êtes prié de vous faire inscrire en Mairie avant le 1er mai (dernier délai).

Le Maire, Patrice Iserable.

## Coordonnées :

**MAIRIE DE MURINAIS**  
40, place du Souvenir Français

mairie@murinais.fr  
Tel : 04.76.64.23.57

murinais.fr

## HORAIRES DE LA MAIRIE

Mardi 8h30 - 12h00 et 14h00 - 16h00  
Permanence des élus le matin de 8h30 à 12h00

Vendredi 14h00 - 18h00  
Permanence des élus de 15h00 à 18h00  
Possibilité de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires.

# Au Conseil municipal

## COLIS DE NOEL

Cette année encore les colis de Noël, distribués par la commission sociale, ont été très appréciés par nos aînés.

La commission sociale en accord avec Mr le Maire, a décidé de modifier les critères d'attribution des colis ; soit une distribution à partir de l'âge de 70 ans, et un colis « spécial » pour les couples.

La commission s'approvisionne chez les producteurs locaux. Ces derniers sont ravis de fournir des produits du terroir.



## TRAVAUX A VENIR

- Isolation par l'extérieur de la « Maison Bourg » avec de la laine de roche, changement des menuiseries par du PVC et installation de volets électriques.
- Isolation par l'extérieur de l'appartement au-dessus du local technique, changement des menuiseries.
- Installation d'une nouvelle balançoire horizontale en bois.



# Dernières cérémonies



## COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

De nombreux Murinoises et Murinois se sont réunis devant le Monument aux Morts pour écouter la traditionnelle lettre reçue du Ministre de la Défense.

Le dépôt de gerbes effectué, la minute de silence respectée, le Maire a invité la population à prendre le vin d'honneur.

## CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Etaient présents les maires des communes voisines ainsi que le Conseiller Régional Jean-Claude DARLET, Imen DE SMEDT Conseillère Départementale en binôme de Bernard PERAZIO et Mme FERRARI Frédérique, vice-présidente thématique du TE38.

Une fois le discours terminé, les Murinoises et Murinois étaient conviés au traditionnel vin d'honneur et copieux buffet préparé par le restaurant Chevallier de Chevrières.





# Informations municipales

## ECHANGE LIVRES



Un échange - livres a été créé en lieu et place du Pont Bascule qui est toujours en service

Afin de le faire vivre, tout le monde est invité à entrer pour récupérer mais également pour déposer de nouveaux livres.

Attention, la porte est un peu dure, il faut pousser fort pour y accéder.



## GARDE ANIMAUX pour les vacances

Pour faire garder vos animaux de compagnie, lors de vos vacances et pour avoir l'esprit tranquille. Vous pouvez les confier à une pension.

Voici une liste non exhaustive des pensions aux alentours :

☐ PENSION DES COLLINES à MONTMIRAL

tel :06.78.30.61.88

☐ ELEVAGE DE LA VERDURE à SAINT-JUST-DE-CLAIX tel : 04.76.64.44.80

☐ LA FELINIERE à VINAY tel : 04.76.36.65.65



## EGLISE DE MURINAIS

La date des messes à l'église de Murinais vous sera donnée dans le prochain bulletin. Grand merci à Claudette Gouy qui ouvre l'église très régulièrement.

Nous recherchons des bénévoles pour assurer de petits services pour diverses fonctions. MERCI / Tel Bernadette 0674110583





# La Motte Castrale de Murinais

Pour l'apercevoir, il faut sortir du village par la D71a, et faire 200 m. A droite après le village, une butte herbeuse de 40 mètres de haut domine la route, c'est « le tombeau du gaulois ». Considérée comme un tumulus, cette fortification date du XI<sup>ème</sup> siècle.



L'adjectif castrale correspond au mot « château »

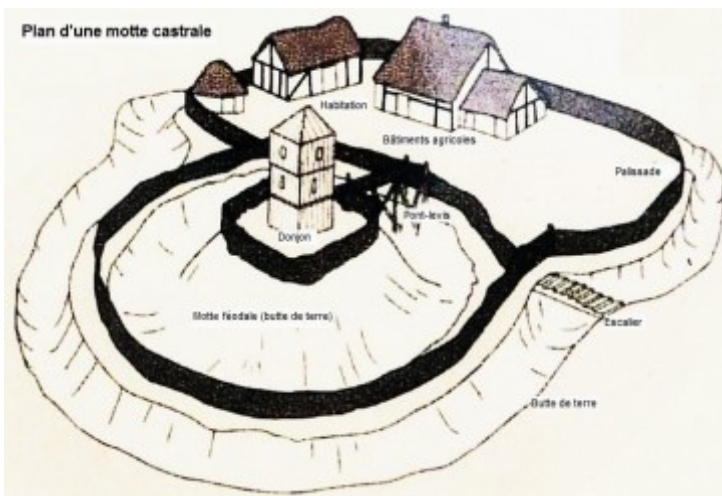
La motte castrale serait apparue aux alentours de l'an mil, près du Rhin. Le phénomène s'étend rapidement dans tout l'occident chrétien au cours des XI, XII et XIII<sup>ème</sup> siècles selon les régions. Le modèle de la motte castrale qui se répand partout en Europe à partir de l'an mil, se caractérise par un site dominant aménagé et entouré de fossés, ainsi que par le modèle de construction en bois du château qu'il accueille.

Au même titre que la tour (donjon) à l'époque moderne, la motte est le véritable symbole du pouvoir détenu par les seigneurs.

Une motte castrale, souvent appelée motte féodale, est un type particulier de fortification de terre qui a connu une large diffusion au haut Moyen Age.

L'archéologie met en évidence deux périodes au Moyen Age :

Le premier Moyen Age (V<sup>ème</sup>-XI<sup>ème</sup> siècle) appelée Haut Moyen Age et le second Moyen Age (XII<sup>ème</sup> – XVI<sup>ème</sup> siècle) appelé Bas Moyen Age



Dans la plupart des cas, le tertre central était entouré d'un fossé, le sommet étant occupé par une forêt palissade. Un fortin de bois était aménagé avec une tour de guet analogue à un donjon. La motte castrale peut être considérée comme un château fort primitif.

D'un point de vue naturel, le château à motte se caractérise par deux éléments principaux, la motte et la basse-cour.

La motte est un tronc de cône aux flancs pentus dont l'inclinaison est globalement le même (environ 30°) et dont la hauteur varie entre 4 et 5 mètres. Bien qu'aucune ne soit conservée, on sait qu'une tour de bois d'une hauteur de 15 à 25 mètres était emmottée sur le sommet, souvent entourée d'une palissade ou d'un muret.

Le cône central avait un volume total de 5000 m<sup>3</sup>. En moyenne, les mottes avaient un diamètre à la base de 30 mètres et un diamètre sommital de 10 m, une hauteur de 6 à 12 mètres.

Faciles à construire, elles peuvent l'être par des paysans corvéables, ce qui correspond aux possibilités économiques de la seigneurie naissante. On pense qu'avec les moyens de l'époque, 20 journées avec 100 travailleurs pouvaient suffire à la construction d'une motte castrale.

### Un peu d'histoire...

Au Xe siècle, l'armée carolingienne se montre trop lourde pour réagir aux invasions et aux raids vikings et sarrasins. La défense s'organise alors localement autour de ces mottes, rapides à construire et qui utilisent des matériaux peu coûteux et disponibles de partout. Le principal atout de ces mottes était donc la rapidité de construction et l'accès aux ressources de construction en quantité.

En parallèle et progressivement va se distinguer une élite guerrière locale, dont la motte castrale matérialise le pouvoir.

Un seigneur assure la protection d'un lieu commercial ou économique (souvent un village comme Murinais) et la motte devient un élément essentiel et dominant du paysage de l'an mil. Elle pouvait aussi servir de résidence au seigneur.

L'émergence du pouvoir banal sur l'ensemble du territoire au début du XIème siècle est un élément supplémentaire favorisant la généralisation de ces mottes qui se développent partout sur le territoire à partir du XIIème siècle.

Ces privilèges abolis et déclarés rachetables dans la nuit du 4 août 1789, sont abolis définitivement en 1793, même si l'usage des fours collectifs perdure jusqu'au milieu du XXème siècle.

A Murinais, le tombeau du Gaulois est établi sur une butte qui s'élevé d'une quarantaine de mètres au-dessus des terres environnantes, et elle s'étend du nord au sud sur environ 150 mètres de long et 25 mètres de large. Elle est formée d'un gros tertre tronconique central défendu au sud par une succession de buttes (deux) et de fossés (trois) en partie comblés ; au nord se développe une grande basse-cour.

Un pouvoir banal : les banalités sont dans le système féodal français des installations techniques que le seigneur est obligé d'entretenir et de mettre à disposition de tout habitant de la seigneurie. En contrepartie, les habitants peuvent utiliser ces installations en échange d'un prix qui est fixé par le seigneur. Ce sont les premiers services publics ! les principales banalités sont le four banal (four à bois taxé par le fournage), le moulin banal, le pressoir banal et le marché aux vins. Une autre banalité est celle dite de « ton et de ver », qui est l'obligation pour le seigneur d'entretenir et de mettre à disposition des habitants des étalons reproducteurs sélectionnées, taureaux ou verrats, dont les saillies sont sujettes à redevance.

Les sondages réalisés ont permis de mettre au jour sur le tertre principal un silo de grande dimension en forme d'entonnoir renversé (2 mètres de profondeur, 2.30 mètres de diamètre au sommet, 1 mètre au fond) dans le comblement duquel on a découvert une centaine de tessons de céramique très homogènes datant du XIème siècle. Les autres sondages effectués sur les emplacements supposés de la basse-cour et des fossés n'ont rien donné, ce qui laisse penser que l'occupation du site a dû être limitée et modeste.

### La disparition des mottes castrales :

Dans un premier temps, on peut avancer des causes naturelles. Au XIIIème siècle, le bois se raréfie en raison de défrichages intensifs. La forêt menace de ne plus tenir son rôle nourricier pour la population et de terrain de chasse pour les seigneurs. Les autorités prennent des mesures pour contenir les défrichements, ce qui augmente le prix du bois. On a donc de plus en plus recours à la pierre pour la construction.

D'autre part, les techniques de construction, la taille des armées, les moyens financiers ne sont plus les mêmes ; la France devient un royaume fort et centralisé, et une simple motte castrale n'est plus suffisante. L'évolution de la motte castrale vers le château-fort (construit en plusieurs années avec des moyens financiers importants) se fait progressivement entre le XIème et le XIIIème siècle.





# Michael SABATIER

## Apiculteur

Mickael SABATIER est apiculteur à Murinais depuis 2006.

Il produit son miel en Isère pour 80%, le reste provenant de la Drôme, la Loire et la Haute Loire. Il se déplace avec son propre camion-grue, pour la manipulation de ses ruches.

Il arrive à produire de sept à huit sortes de miels différents en fonction de la météo. Pour élargir sa gamme de miels, monsieur Sabatier pratique la transhumance de ses ruches, tout en étant très attentif à l'environnement, évitant notamment la proximité des cultures traitées.



L'installation d'une ruche doit se faire de préférence sud/sud est, à l'abri du vent. De cette manière, les rendements dépendent de la météo, et se situent entre 15 et 30 kilos par ruche.

L'élevage des reines se fait d'avril à juillet, d'avril à juin c'est la fabrication des essaims pour l'année en cours.

Les reines passant l'hiver par deux dans des boîtes d'élevage séparées (les boîtes, appelées « nucléi », sont divisées en deux et possèdent des entrées opposées) ; ce seront les reines de l'année suivante.

La récupération de la cire après l'extraction du miel permet de fabriquer des plaques pour fixer sur les cadres de la ruche.

En dehors de la récupération du miel, le pollen est aussi mis à l'honneur. Récupéré à l'entrée de la ruche, il est riche en protéines et en fibres. De la même manière, la propolis est récupérée à l'aide de plaques ajourées situées à l'intérieur de la ruche ; antifongique, antibactérienne, la propolis est aussi un produit antibiotique. Récupérée sous forme solide ou liquide (mélangée avec de l'alcool en petites quantités), la collecte de la propolis est un travail long et délicat.

À ceci s'ajoute la fabrication des dérivés du miel : pain d'épices, bonbons, sucettes, pâte à tartiner aux noix. Monsieur Sabatier est très attentif à l'achat des ingrédients pour la fabrication de ses produits : noix et farines sont locales.

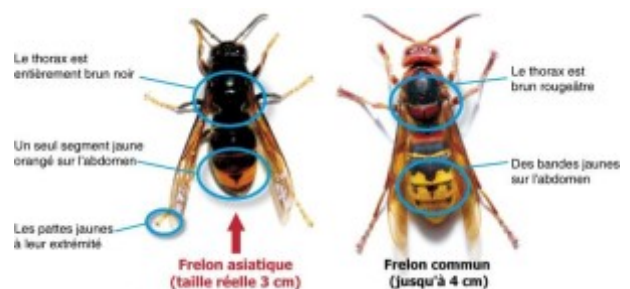
Comme tous les apiculteurs français, monsieur Sabatier est confronté au fléau du frelon asiatique qui décime les abeilles et les essaims.





## Le Frelon Asiatique

Le frelon asiatique, qui est-il ? Venu de Chine et débarqué à Bordeaux en 2004, le frelon asiatique s'est rapidement adapté à notre climat, colonisant toute la France et une partie de l'Europe en une décennie. Il est classé comme espèce exotique envahissante et a un impact fort sur la biodiversité, en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes dont les abeilles.



Il représente aussi une menace pour la santé publique, chaque année plusieurs personnes meurent en France. Comment se développe-t-il ? A l'automne, chaque nid peut produire plus d'une centaine de reines qui vont quitter le nid pour s'enterrer ou s'isoler dans des cachettes naturelles pour hiberner. En fin d'hiver, (février/mars) les reines qui ont survécu ressortent et vont fonder un nid dit « primaire » pour créer une nouvelle colonie. Plus tard, l'ensemble de la colonie part pour fonder un nid « secondaire » qui se développera durant toute la saison. Il peut atteindre 1m de diamètre et accueillir plus de 3 à 4 mille individus. Les nids se situent généralement au sommet d'un arbre, pouvant aller de 20 à 25m de haut.

Le frelon se nourrit de protéines et de sucres, qu'il trouve en s'attaquant majoritairement aux abeilles ainsi qu'aux fruits mûrs en provoquant de nombreux dégâts dans les vergers.

Les dangers du frelon asiatique pour la biodiversité et l'être humain. Cette espèce est particulièrement dangereuse pour la biodiversité et un redoutable prédateur qui est capable de tuer toutes les abeilles d'un rucher en peu de temps. Pas agressif envers l'homme sauf lorsque la colonie est dérangée, la piqure peut s'avérer mortelle.

Sa présence s'est fortement renforcée dans nos villages et villes cette année (Vinay, Morette, Beaulieu, Têche, Izeron, Tullins, ...), les premiers cas d'attaques ont vu le jour lors de la récolte des Noix de 2022.

Comment lutter contre le frelon asiatique ? A ce jour, en France, on ne lui connaît pas de prédateur.

Notre moyen de lutte actuel est le piégeage. Il est primordial de le réaliser à la fin de l'hibernation des reines (en Février), afin de limiter la création de nouvelles colonies et doit être maintenu jusqu'à la fin de l'automne.

Accessible à tous, il suffit de mettre dans un piège de l'appât selon la saison.

Au printemps : un mélange de 1/3 de bière + 1/3 de sirop cassis ou grenadine + 1/3 vin de rouge

En été et automne : un l'appât à base de protéines (thon, maquereau,...),

### Divers pièges sont possibles



Jabeprode



Vespa Catch de Vêto pharma



Bouchon piège

### La Commune s'engage dans la lutte contre le frelon asiatique.

Afin de préserver les abeilles, polinisatrices indispensables à la biodiversité et aux cultures.

**Vous pouvez venir à la Mairie récupérer gratuitement un piège par foyer, afin de nous aider dans cette lutte.**



# ACTIONS SOCIALES

## AIDES SOCIALES

Pour toutes vos démarches ou informations concernant :

- Consultations médicales pour les jeunes enfants (PMI) ; Prévention médicale, dépistage des handicaps, aides aux familles,
- Allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- Aides à l'autonomie pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap,
- Aides d'urgence pour les plus démunis,
- Conseils sociaux, économiques, pour la santé,...

Contactez la **MAISON DU DEPARTEMENT**

Avenue Jules David  
38160 SAINT-MARCELLIN  
04 76 36 38 38

## Infos pratiques

### LA FABRIK à SAINT-MARCELLIN

La Fabrik des initiatives citoyennes est un centre social, c'est-à-dire que c'est un lieu :

- qui répond à un intérêt individuel : un lieu convivial au service des habitants pour réaliser des activités et trouver des services
- où l'on construit des dynamiques d'intérêts collectifs : via l'écoute et l'accompagnement des idées on peut créer des projets à plusieurs
- de développement de l'intérêt général à travers la prise de responsabilité des habitants et l'expression de la citoyenneté

#### Horaires d'accueil et d'ouverture :

- > **Lundi**  
9 h - 12 h & 14 h - 19 h  
à l'Atelier de la Fabrik
- > **Mardi**  
9 h - 12 h & 14 h - 19 h  
au Riondel
- > **Mercredi**  
9 h - 12 h & 14 h - 19 h  
à l'Atelier de la Fabrik
- > **Judi**  
9 h - 12 h au Riondel
- > **Vendredi**  
9 h - 12 h & 14 h - 19 h  
à la Maison Beausoleil

- **Riondel :**  
2 boulevard Riondel
- **L'Atelier de La Fabrik :**  
11 rue du Colombier
- **Maison Beausoleil :**  
33 avenue du Vercors



**LA FABRIK :**  
Tél. : 04 76 38 81 31  
Mail : [lafabrik@saint-marcellin.fr](mailto:lafabrik@saint-marcellin.fr)  
[www.saint-marcellin.fr](http://www.saint-marcellin.fr)

Groupe Facebook de La Fabrik

Le CCAS et le service éducation, jeunesse, sport et association sont ouverts au 2 boulevard Riondel du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, fermés le jeudi après-midi.

## Maison France Services à Saint-Marcellin

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services **de l'État ou de partenaires de l'État**.

2 lieux à 60 mètres l'un de l'autre , accueil libre sans RDV

### 1/ Protection sociale

2 avenue du Collège

Du lundi au vendredi, 8 h-12 h/13 h-16 h 30

04 76 88 76 67 (numéro du service, pour être mis en relation avec les organismes, les contacter directement).

\*MSA

\*CPAM

\*CAF de l'Isère

\*Carsat

### 2/ Autres démarches

2 boulevard Riondel

Du lundi au vendredi, 8 h 30-12 h/13 h 30-17 h (fermé jeudi après-midi)

04 76 38 81 31

Vous pouvez également contacter directement les services :

\*Finances publiques

\*ANTS

\*Pôle emploi

\*La poste

\*Point-justice

**France services vous permet d'accéder en un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics :**



Agence nationale  
des titres sécurisés





## **Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications**

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès.

Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.



Pour éviter les intoxications, il suffit d'avoir quelques réflexes essentiels :

Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié. Veillez à une bonne aération et ventilation de votre logement tout au long de l'année.

Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion.

N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.

Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone>

---

## **Les aides de l'Etat aux travaux de rénovation énergétique**

### **Service France Rénov'**

France Rénov' est votre nouveau service public de la rénovation de l'habitat, porté par l'Etat avec les collectivités locales, et piloté par l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Quels travaux réaliser ? Quelles aides financières sont disponibles et où les demander ? Comment trouver des artisans qualifiés RGE ?

Un site internet unique : [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)

### **Ma prime Rénov'**

MaPrimeRénov' est la principale aide de l'Etat pour vous aider à financer vos travaux de rénovation énergétique. D'autres dispositifs nationaux ou locaux existent et peuvent se cumuler. Avant de retrouver le détail de chaque aide, vous pouvez réaliser une simulation des aides dont vous pourriez bénéficier. Plus d'infos : [maprimerenov.gouv.fr](https://maprimerenov.gouv.fr)

### **Prime énergie**

Les Primes énergie sont un coup de pouce supplémentaire pour vous aider à financer vos travaux d'économies d'énergie : elles sont cumulables avec l'aide Ma Prime Rénov – Crédit d'impôt, et la TVA réduite. [PrimesEnergie.fr](https://PrimesEnergie.fr) vous accompagne dans l'obtention de ces aides grâce à son rôle d'accompagnateur.

Le montant des primes énergie dépend du type de travaux que vous réalisez, de la zone géographique, des caractéristiques de l'installation et de vos revenus pour bénéficier d'une prime bonifiée.



La commune de Murinais, depuis plusieurs années, participe financièrement au frais de fonctionnement, à hauteur de 530.00 € soit 1.30€ / habitant de notre commune.



**ASS AMMR ST VERAND ST SAUVEUR**

Place de l'Eglise  
38160 ST SAUVEUR  
Tel 04.76.64.26.08

## L'ADMR de St Sauveur/St Verand recherche des bénévoles pour étoffer son équipe

**Vous êtes à l'aise avec les chiffres ?  
Vous souhaitez vous investir quelques heures  
par semaine?  
Vous souhaitez faire partie d'une équipe de bénévoles au  
service de la population locale ?**

**Nous vous accueillons pour veiller  
à la bonne gestion financière de l'association.**

### Les avantages du bénévolat à l'ADMR

**Etre bénévole dans notre association ADMR, c'est :**

- Participer à un projet collectif avec d'autres personnes qui partagent les mêmes valeurs
- Donner, recevoir, échanger
- Partager, développer, valoriser des compétences, des savoir-faire
- Vivre de nouvelles expériences humaines
- Etre en veille et force de proposition pour répondre aux attentes de la population locale
- Etre acteur de sa commune ou de son quartier
- Participer au développement de l'emploi de proximité

... et tout cela dans la convivialité !

**Accompagnement des bénévoles dans notre association**

- Un dispositif d'accueil et d'intégration
- Des formations techniques :
  - o Sur des outils ou des méthodes de travail
  - o Sur les publics aidés, leurs spécificités, leurs pathologies
  - o Sur un domaine de compétence : juridique, management, montage / gestion de projets, création de partenariat,...
- La possibilité d'évoluer vers d'autres missions, d'avoir des responsabilités fédérales ou nationales importantes au sein du réseau ADMR
- Des réunions de partage d'expérience entre les bénévoles ADMR du département



# Informations diverses



**Vous avez + de 26 ans et vous avez des questions sur la formation et l'emploi : la MIFE\* peut vous aider !**

## **La MIFE au service de votre parcours professionnel...**

... un service proposé par la Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan qui vous accueille, vous informe, vous conseille et vous accompagne dans votre projet professionnel.

**Vous vous interrogez sur votre avenir, nous vous accompagnons dans les étapes de votre parcours avec une aide personnalisée et l'élaboration d'un projet professionnel.**

### NOS MISSIONS :

- > **Accompagnement individuel des salariés** pour un projet d'orientation, de formation, de Validation des Acquis de l'Expérience, de reconversion, de création d'entreprise...
- > **Accompagnement renforcé pour les Séniors** (+ 45 ans)
- > **Accompagnement des entreprises** (- 250 salariés) / Dispositif SAME Sécu'R : sensibilisation du dirigeant sur les dispositifs de formation afin de sécuriser les parcours des salariés ou d'envisager leur évolution au sein de la structure. Informations collectives et entretiens individuels sont proposés aux salariés intéressés.

Prenez rendez-vous sur St Marcellin au 04 76 93 17 18

Nous vous recevons à la Maison de l'Economie  
7 Rue du Colombier - 38160 Saint-Marcellin



### Réunions d'info salariés :

Des réunions d'information sur les dispositifs de formation et la VAE sont régulièrement proposées aux salariés. Prochaines réunions : Jeudi 2 Février 2023 à 18h sur les dispositifs de formation et Jeudi 9 Mars à 18h sur la VAE (réunions proposées en présentiel ou en visio). Sur inscription : [www.emploi-pvsg.org/evenements](http://www.emploi-pvsg.org/evenements)

A l'issue de ces réunions vous pouvez prendre un rendez-vous personnalisé avec un conseiller expert dans l'accompagnement.

+ d'infos  
[www.emploi-pvsg.org](http://www.emploi-pvsg.org)

\*MIFE  
(Maison de l'Information sur la Formation et sur l'Emploi)

Maison  
de l'Emploi  
Pays Voironnais | Sud Grésivaudan





## URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, vous devez déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Une Déclaration Préalable de Travaux (DP) est exigée dans les situations suivantes :

- Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment** : portes, fenêtres, toiture si modification de l'existant, agrandissement et/ou création d'une ouverture, isolation par l'extérieur, ravalement de façade,...
- Transformation d'un garage de plus de 5m<sup>2</sup> en pièce d'habitation**. Construction nouvelle (abris de jardin, Garage,...) quand son emprise au sol ou/et sa surface de plancher est comprise entre 5m<sup>2</sup> et 20m<sup>2</sup>.
- Agrandissement** : surélévation, véranda, pièce supplémentaire si l'extension est inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup> ou 40m<sup>2</sup> selon le zonage du PLU.
- Construction d'une piscine** si la superficie de bassin est supérieure à 10m<sup>2</sup> et inférieure à 100m<sup>2</sup>.
- Installation de panneaux photovoltaïques ou thermiques**.
- Clôture**.

Cette liste n'est pas exhaustive.

**Le Permis de construire sera obligatoire**, chaque fois que les travaux concernent des surfaces supérieures à celles indiquées pour les déclarations préalables.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à consulter :

-le Plan Local d'Urbanisme de la commune disponible via le site internet « [murinais.fr/738-urbanisme.htm](http://murinais.fr/738-urbanisme.htm)

-Le formulaire CERFA 51434#11 - notice pour savoir quel formulaire utiliser pour le dépôt de votre autorisation d'urbanisme.

-à vous rapprocher de la mairie pour toutes questions sur votre projet.

Tel : 04 76 64 23 57

Ou par mail : [mairie@murinais.fr](mailto:mairie@murinais.fr)

### Vos démarches d'urbanisme en ligne

Depuis le 1er janvier 2022, votre commune met à votre disposition un service en ligne gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

**Où se renseigner ?**

▶ En cas de difficulté ou de besoin de conseil dans la constitution de votre dossier, nous sommes à votre disposition.  
Contacter la mairie aux horaires habituels.

**Où se connecter**

▶ Un lien d'accès unique pour tous les habitants : <https://sve.sirap.fr>

 **Accès direct au portail en ligne**

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a développé, en lien avec la société SIRAP le dispositif de téléprocédure et organisé des sessions de formation pour accompagner les agents des communes.

**SAINTE-MARCELLIN VERCORS ISÈRE**

**Préparer son dossier**

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :

-  Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux
-  Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction
-  Anticiper votre calendrier de réalisation

**Les différentes étapes pour déposer son dossier**

-  Créer un compte sur <https://sve.sirap.fr>
-  Choisir puis remplir le formulaire en ligne
-  Joindre les documents numériques du dossier
-  Recueillir le visa des parties prenantes s'il y a lieu
-  Soumettre le dossier à l'administration

**66** Je n'ai aucune connaissance en informatique, vais-je y arriver ?  
Nos agents restent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche. N'hésitez pas à contacter la mairie.





## CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORTS

La commune rappelle qu'elle n'est pas apte à recevoir et traiter les demandes de cartes d'identité ou de passeports.

Les demandes de cartes d'identité ou de passeports doivent être déposées dans les communes équipées d'un dispositif de recueil.

**Afin de gagner du temps sur l'instruction de votre dossier, vous pouvez vous rendre sur : <https://www.service-public.fr> afin de remplir une « pré demande de carte d'identité »**

**RAPPEL : Durée de validité d'une carte d'identité**

Si la carte était encore valide le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans.

Nous vous présentons les règles en fonction de l'année de délivrance de la carte d'identité :

Condition de prolongation automatique

Date de délivrance	Date de validité		Condition liée à l'âge
	Date inscrite sur la carte	Nouvelle date	
2006	2016	2021	Être né en 1988 ou avant et être majeur lors de la délivrance de la carte
2007	2017	2022	Être né en 1989 ou avant et être majeur lors de la délivrance de la carte
2008	2018	2023	Être né en 1990 ou avant et être majeur lors de la délivrance de la carte
2009	2019	2024	Être né en 1991 ou avant et être majeur lors de la délivrance de la carte
2010	2020	2025	Être né en 1992 ou avant et être majeur lors de la délivrance de la carte
2011	2021	2026	Être né en 1993 ou avant et être majeur lors de la délivrance de la carte
2012	2022	2027	Être né en 1994 ou avant et être majeur lors de la délivrance de la carte
2013	2023	2028	Être né en 1995 ou avant et être majeur lors de la délivrance de la carte

### Textes de loi et références

- Réponse ministérielle du 3 décembre 2019 relative au prolongement automatique de la carte d'identité ☞
- Décret n°2013-1188 du 18 décembre 2013 : article 10 - Extension de la durée de la validité de la carte d'identité ☞

## Préparer les documents à fournir

Documents à fournir

**Préparer les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie :**

- le N° de pré-demande et/ou le QR Code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)
- une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante
- un justificatif de domicile de moins d'un an
- la carte d'identité actuelle
  - ✓ **en cas de vol :** la déclaration de vol (réalisée en gendarmerie ou en commissariat)
  - ✓ **en cas de perte :** la déclaration de perte (peut être réalisée lors du dépôt de votre dossier)

Voici une liste, non exhaustive, des communes dans lesquelles vous pouvez prendre rendez-vous pour déposer vos dossiers :

Bourg de Péage, Crolles, Echirolles, Fontaine, Grenoble, L'Isle d'Abeau, La Chapelle en Vercors, La Côte Saint André, Meylan, Romans-sur-Isère, Saint-Egrève, Saint-Etienne de Saint-Geoirs, Saint-Jean-en-Royans, Saint-Marcellin, Voiron.



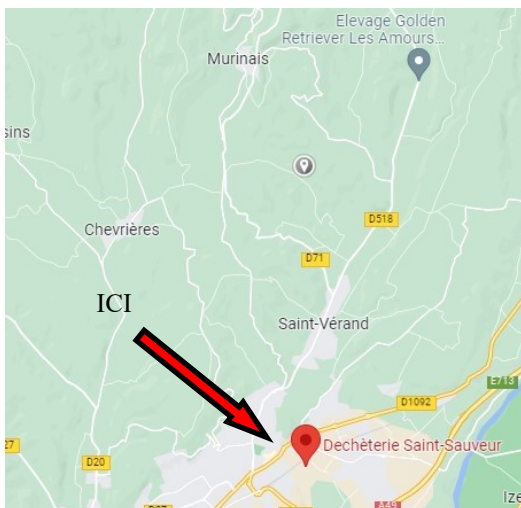
## Point Apport Volontaire



**PLUS  
JAMAIS  
ÇA !!**

Ce PAV n'est pas une mini Déchetterie,

Vous pouvez vous rendre à 10 min de ce lieu à la Déchetterie de Saint Sauveur.



# Le compostage partagé

La Commune de Murinais souhaite installer en partenariat avec la Communauté de Commune un composteur, qui sera en lieu et place de l'ancien. Installation à venir... Route du Bois de Pierre, à l'arrière du Couvent.



**VOUS AVEZ DES RESTES ? FAITES UN BEAU GESTE !**

## LE GUIDE DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

Pour réduire les biodéchets et fabriquer un engrais naturel!

Grâce au compostage, nous réduisons la quantité des ordures ménagères et allégeons d'environ 30% le poids de notre poubelle tout en obtenant un engrais riche et naturel.




## Deux possibilités pour composter

Il existe 2 types de compostage : celui d'extérieur et celui d'intérieur.

Le premier se fait grâce à un bac à compost (ou directement sur un tas de compost) dans votre jardin ou dans un site de compostage partagé. Les déchets de cuisine et certains déchets du jardin seront mis dans le bac. Au bout de 6 à 12 mois, un compost mûr pourra être récupéré et utilisé pour enrichir la terre du potager ou des plantes.



Le second reproduit ce qui se passe sous terre avec les vers : le lombricompostage. Les vers se nourrissent des déchets de cuisine dont ils réduisent par 15 le volume. Ils les rejettent sous la forme d'une matière sans odeur de la consistance d'un terreau et d'un liquide organique. Ce terreau sert d'engrais et le liquide est utilisable pour les plantes.

## Composter, c'est facile



**Autour du bin :**

- Épluchures de fruits et de légumes
- Fruits et légumes abîmés
- Coquilles d'œuf
- Mouchoirs et essuie-tout non imprimés
- Bouquets - fleurs fanées
- Sachets de thé, marc de café

**À éviter (marqués d'une croix rouge) :**

- Poisson
- Coquillages et crustacés
- Vinde, charcuterie, os
- Pain et céréales
- Sacs biodégradables, déchets verts (herbe tondue, branches...), litiers, déjections animales, cendres, mégots, poussières...
- Plastique et objets recyclés
- Yaourts et fromage

### Des conseils pour un bon compost

- Diversifier les apports entre matière sèche et matière humide
- Découper les déchets supérieurs à 5 cm
- Brasser, aérer et mélanger régulièrement le contenu du composteur afin d'éviter le tassement et l'asphyxie du compost
- Contrôler l'humidité du compost : veillez à garder l'équilibre de 50% de matière sèche et 50% de matière humide

## Les bons usages à respecter pour l'utilisation des trois contenants :

### DANS LE 1er BAC MATIÈRE SÈCHE

broyats de bois, feuilles mortes...

**NE RIEN AJOUTER DANS CE BAC**  
J'utilise la matière sèche pour recouvrir chacun de mes apports.

*S'il n'y a plus de matière sèche, merci de contacter Sylvie Frochet, maître-composteur, service Gestion et Valorisation des déchets, au 04 76 38 66 03 ou par mail [contact.dechets@smvic.fr](mailto:contact.dechets@smvic.fr)*



### BAC DE REMPLISSAGE

1 - Déposez vos déchets compostables

2 - Étalez-les à la surface

3 - Recouvrez-les avec de la matière sèche à votre disposition dans le 1er bac (broyat de bois, feuilles mortes, petits cartons...)



### DANS LE DERNIER BAC COMPOST EN COURS DE MATURATION

**NE RIEN AJOUTER DANS CE BAC**  
Le compost pourra être utilisé lorsqu'il prendra l'aspect de terreau.



### Un doute ? Des questions ?

Le service Gestion et Valorisation des Déchets vous accompagne au 04 76 38 66 03 et par mail [contact.dechets@smvic.fr](mailto:contact.dechets@smvic.fr)

# Les Sapeurs-Pompiers



Les Sapeurs-Pompiers de la caserne de Chevières-Murinai ont une fois de plus été très bien accueillis par les habitants de nos quatre communes. Cette année, les calendriers "nouvelle formule" ont été d'autant plus appréciés qu'ils sont bien ancrés dans notre vie locale. L'équipe de la caserne vous remercie pour votre accueil chaleureux et le lien important que ce moment permet de tisser.

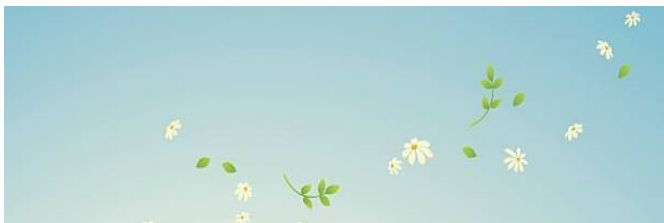
La production et la vente des traditionnels boudins ont aussi été un beau succès et l'union de toutes les bonnes volontés a permis de mener à bien ce moment convivial : 330kgs ont été dégustés !

Niveau opérationnel, les hommes de la caserne - puisqu'il n'y a que des hommes - ont effectué plusieurs interventions d'urgence sur nos localités, et même en renfort jusqu'à Saint-Marcellin. Les manœuvres d'entraînement et de perfectionnement ponctuent par ailleurs la vie du groupe. En février, deux sessions sont programmées au Centre de Formation Départemental de la Côte-Saint-André pour valider l'épreuve du CEPARI. Il s'agit de boucler, en un temps raisonnable et en gérant au mieux sa réserve d'air, un parcours de 80m de long dans un tunnel de 1 m sur 1 m, le tout dans le noir. A l'intérieur de ce "labyrinthe" des portes battantes, coulissantes, tirantes, en haut, en bas ou autre, sont à actionner, en tenue de feu et avec l'appareil respiratoire sur le dos et branché... Chaud !!!

À la caserne de Chevières-Murinai on transpire,  
On se prépare au mieux à vous secourir !

Les pompiers





# ACCA

Association Communale de Chasse Agréé de Murinais

La saison de chasse se termine.

Nous venons d'effectuer les comptages nocturnes sur 3 jours, pour recenser le gibier et nuisible sur notre ACCA.

Nous avons une population de lièvre qui est correcte, ainsi que le chevreuil.

La fin de saison est ciblée sur les battues aux renards, où nous avons effectué un bon prélèvement. Je remercie par ailleurs les chasseurs qui participe aux battues, car le renard occasionne des dégâts sur les basse-cour, le gibier sauvage et les lâchés.

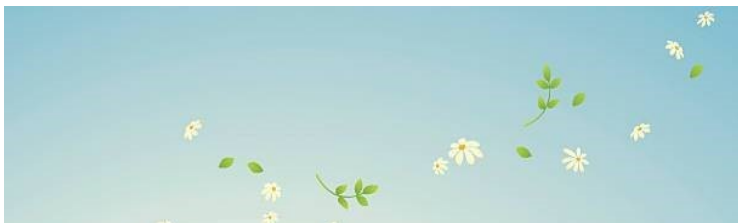
Nous avons eu un problème de vandalisme sur notre cabane de chasse « sanglivreuil » et 4 miradors détériorés.

On nous parle beaucoup de sécurité, je trouve très regrettable que certaines personnes agissent ainsi.

Mais en général, je peux dire que la saison de chasse s'est déroulé correctement, que ce soit avec les autres usagers de la nature, qui sont nombreux et aussi entre chasseurs.

Une photo d'un repas de chasse à la cabane, avec une grosse partie de l'équipe du sanglivreuil.





## Club le Wellingtonia

### Marchez avec le Wellingtonia,

Le soleil resplendissant nous invite à sortir. Si vous vous sentez des fourmis dans les jambes, venez nous rejoindre pour des sorties conviviales adaptées à votre niveau physique.

Selon vos envies nous avons deux groupes : avec Daniel de mardi pour la « marche douce » pas plus de 5km.

Sorties : 11 - 25 avril, 9 - 23 mai, 6 et 20 juin. Départ 13h30 Salle des fêtes.

Avec Hubert le jeudi pour les entraînés avec plus de distance et de dénivelé entre 12 et 15 km.

Sorties : 30 mars, 13 - 27 avril, 11 - 25 mai, 8 et 22 juin. Départ 13h30 Salle des fêtes.

Ces dates sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées selon la météo.

Parfois les ballades sont communes aux deux groupes, avec une partie du parcours ensemble (le jeudi).

Contact: Hubert 07.87.32.01.31 Daniel 06.65.45.35.01

### Voyage en Espagne

Voyage organisé par la Fédération Générations Mouvement pour les clubs du Sud Grésivaudan du 6 au 9 novembre 2022.

Sur la Costa Brava, à Lloret de Mar, visite d'une Bodega, marché à Blanes, Tossa de Mar, Musée Trias des biscuits...



### Repas de Noël et anniversaires le 9 décembre 2022

Le 9 décembre 2022, à l'Auberge des Saveurs, les adhérents dont l'année de naissance se termine par 2 ou 7.

Cette année pas de bouteille ou de chocolat en cadeau mais le repas offert par le Wellingtonia.



Bravo Jean Paul pour ce bon repas et sa succulente bûche anniversaire...

## Dictée Inter générations le 12 janvier 2023

Le 12 janvier 2023, le Wellingtonia a organisé avec la collaboration du club Le Golat, une dictée Inter générations qui rassemblait une trentaine d'adhérents, ainsi que les 23 élèves de la classe de CM2 du Regroupement Scolaire Bes-sins, Chevrières, Murinais, Saint Appolinard.

L'institutrice Mme Sylvie PARIS, procéda à la lecture de la dictée « L'école il y a soixante ans ».

Puis, lors de la correction pour tous, avec beaucoup de règles grammaticales, des accents et des pluriels là où personne ne les attendait, tout le monde ou presque a bravé ces embûches. Beaucoup de questions ont été posées par les enfants curieux au sujet de de cette école d'hier !

Pour les féliciter, les deux clubs ont remis à la classe un bon d'achat dans une librairie. L'après-midi s'est terminée par la dégustation de la galette des rois...



### Assemblée Générale du Club

Vendredi 27 janvier 2023, les adhérents du Wellingtonia ont assisté à l'Assemblée Générale à la salle des fêtes de Murinais.

Mr Daniel Janas Co-président remercia les personnes présentes, Mr le Maire Patrice Iserable, le Président de la Fédération Générations Mouvement Isère Mr Pierre Spirhanzl et le Référent de secteur Sud Grésivaudan Mr Marcel Bézard.

Les bilans moral et financier approuvés à l'unanimité, on procéda au renouvellement de bureau où trois membres se retirent et trois autres se présentent, ce qui fait toujours neuf personnes élues au sein de la Collégiale du Wellingtonia.

Cette Assemblée Générale se termina dans une bonne ambiance, par un repas convivial préparé par les membres du bureau,

### Evènements à venir....

- 3 mai sortie d'une journée à Tain l'Hermitage
- 9 juin concours coinche et pétanque
- 15 octobre repas dansant choucroute
- 8 décembre repas de Noël et des Anniversaires

Participation à plusieurs voyages organisés par les clubs voisins ou Générations Mouvement.

Et toujours, la marche et la rando tous les 15 jours.

Les personnes intéressées et désirant nous rejoindre au club, pour faire des activités, parler, rencontrer du monde, etc. moyennant une cotisation de 22 € pour l'année, sont les bienvenus les 2ème et 4ème vendredis du mois de 14h30 à 17h30.



## Retour sur les évènements

### Halloween

Vêtus de déguisements effrayants, les enfants de Murinais ont répondu en grand nombre à l'invitation du CDF pour Halloween. Le joyeux groupe particulièrement bruyant, s'est amusé à parcourir les rues du village à la recherche de friandises. L'accueil chaleureux et la générosité des habitants ont permis de récolter un gros butin. De retour à la salle des fêtes, décorée pour l'occasion, il était temps de passer à la pesée et à la distribution des bonbons. Sorcières et vampires ont adorés.



### Noël des enfants

L'émerveillement et le bonheur se lisaient dans les yeux des enfants.

Dimanche 18 décembre, ils ont répondu nombreux à l'invitation du CDF de Murinais, accompagnés de leurs parents et grands-parents.

Pour cette fête de Noël, les bénévoles proposaient un spectacle de magie interactif avec Mme « Saperlipopette ». Quel bonheur quand le Père Noël et ses deux lutins sont ensuite apparus, chargés de petits cadeaux.

La distribution s'accompagnait d'une photo souvenir avec le vieil homme à la barbe blanche. Le verre de l'amitié est venu conclure cette chaleureuse après-midi.





## Le Réveillon

Quel bon moment partagé le soir du 31 à la Salle des fêtes de Murinais ! Lorsque les douze coups de minuit ont sonné, la piste de danse s'est animée, entre embrassade et souhait de bonne année. Auparavant, le repas gastronomique préparé et servi par BN COOKING a régalé les papilles. L'Orchestre Christophe Valon « Copy Confor », a pris le relais avec brio et simplicité pour rendre inoubliable cette soirée festive.



## Evènements à venir....

> Soirée Saint Patrick 18 Mars

> Rando La Murinoise 4 Juin

> Pièce de Théâtre 1er Avril « La Bartifelle »

> Vogue 9 et 10 septembre

> Soirée du Muguet 29 Avril

**Samedi 18 mars**, le CDF de Murinais vous invite à partager une soirée Folklorique Irlandaise, pour fêter la St Patrick.

Bal folk animé par le groupe réputé "Cire tes Souliers", vous feront découvrir la danse Irlandaise. Une petite restauration avec plateau de charcuterie et fromage ainsi que la bière de qualité vous permettront de passer cette soirée festive dans la bonne humeur.

Les membres du CDF auront le plaisir de vous accueillir en tenues de circonstance.



Réservation auprès de Loïc au 0642145545

Prix d'entrée 9 € Gratuit Enfants - 10 ans

Plateau 10 € pour 4 personnes

### Samedi 1er avril,

De retour à Murinais la compagnie "La Bartifelle" sera sur scène pour vous présenter sa nouvelle pièce nommée "On va se régaler", cette pièce tourne autour de la gourmandise et se déroule dans un grand hôtel "le Bartifelle". C'est du Théâtre mais aussi du Cabaret.

Le CDF vous donne rendez-vous à la salle des fêtes à 20h30 pour passer une agréable soirée. Petite buvette et gourmandise vous seront proposés à l'entracte.

Renseignements Daniel J. 06.65.45.35.01

### Samedi 29 Avril,

" Soirée du Muguet". Repas dansant avec l'orchestre Mus Danse et au menu Porcelet et Gratin Dauphinois de Madame Faure.

Cette soirée sera organisée sous le signe porte bonheur du brin de muguet. Il embellira les tables et embaumera la salle des fêtes de son doux parfum printanier.

Soirée sur réservation.

Pour tous renseignements ou inscription tel Sylvie 07.66.02.20.15 ou Noémie 06.29.67.43.30



### Dimanche 4 juin,

Rando la Murinoise. La commission organisatrice de Hubert Gouy travaille pour permettre à toutes les personnes de tous niveaux de venir parcourir les beaux sentiers de notre campagne à pied ou à VTT.

Inscription sur place à partir de 8h

Renseignements Hubert 07.87.32.01.61

### Samedi 9 et dimanche 10 septembre

Vogue . Cette fête animera le village durant le week-end . Tradition: "Repas Poule Ravioles" et feu d'artifice sont au programme le samedi soir.

D'autres activités festives seront proposées par les bénévoles pour apporter bonheur et lien social auxquels nous sommes très attachés.

Nous avons besoin de beaucoup de petites mains lors de ses deux journées, n'hésitez pas à nous rejoindre vous serez les bienvenus.

Renseignements Daniel G. 06.70.66.22.04



# SYMBHI - Entretien des cours d'eau

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes).



## Quelques conseils pour vous aider à entretenir la végétation en bordure de cours d'eau

- Maintenez les petits embâcles** qui constituent des caches pour la faune.
- Supprimez les embâcles** qui bloquent l'écoulement des eaux et qui créent une érosion des berges.
- Conservéz les souches en place**, tant qu'elles ne constituent pas un obstacle à l'écoulement.
- Privilégiez les espèces locales** et évitez les résineux, les peupliers et espèces exotiques envahissantes.
- Altermz l'intensité de l'élagage** pour diversifier les zones d'ombre et de lumière. Évitez les coupes à blanc.
- Abattez uniquement les arbres** qui présentent des signes d'instabilité ou qui risquent de tomber dans le cours d'eau et de bloquer ainsi son écoulement.
- Favorisez une végétation** de taille et d'âge variés.
- Élaguez les branches** gênantes ou menaçant de tomber.
- Adaptez le débroussaillage** pour ne pas perturber l'écoulement des eaux et préserver la biodiversité.
- Le bois coupé appartient au propriétaire.** Il doit être évacué en dehors du lit du cours d'eau pour ne pas créer de barrages et générer des débordements.

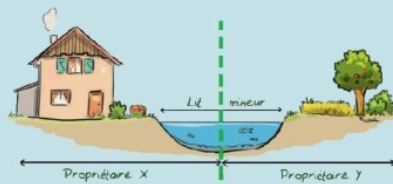


Pour aller plus loin  
[www.isere.gouv.fr/content/download/40055/285154/file/guide%20entretien\\_cours%20eau\\_V4.pdf](http://www.isere.gouv.fr/content/download/40055/285154/file/guide%20entretien_cours%20eau_V4.pdf)

## Jusqu'à où êtes-vous propriétaire ?

Si vous êtes propriétaire d'un terrain au bord d'un cours d'eau, vous êtes propriétaire de sa berge et de la moitié du lit de celui-ci (cf. article L215-2 du Code de l'Environnement). Vous êtes ainsi en charge de l'entretien et de toute opération qui aurait lieu sur votre parcelle.

Les articles L215-1 à L215-6 du Code de l'Environnement déterminent les différents droits des propriétaires riverains.



À l'exception de l'entretien courant, certains travaux nécessitent un accord préalable des services de la police de l'eau (DDT).  
 Plus d'info sur : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)

**Ne pas déposer de déchets sur les berges.**  
 Ils pourraient être entraînés par le courant ou les ruissellements et ainsi polluer ou perturber l'écoulement des eaux en accentuant l'impact des crues

## Pour une rivière en bonne santé Évitez de...

...désinfecter chimiquement près du cours d'eau

...d'éverser dans le sol ou dans les eaux des substances de nature à les polluer

...introduire des espèces nuisibles (tortue de Floride, poisson rouge,...)

...remblayer les berges

...entreposer des matériaux, déchets inertes, déchets verts et fumier en bordure de cours d'eau

...détériorer ou déplacer des ouvrages de protection

...obstruer ou porter atteinte aux systèmes d'évacuation et de traitement des eaux



## Parmi vos droits et devoirs ?

Dans les limites de la réglementation en vigueur.

### Vos droits...

- Droit de pêche, sous réserve de s'acquitter d'une carte de pêche
- Droit de propriété

### ...et vos devoirs

- Assurer le libre écoulement des eaux
- Respecter les servitudes de passage
- Préserver la faune et la flore

## Quand intervenir ?

→ Pour l'entretien de la végétation des berges  
 octobre à mars – période de repos végétatif et hors période de nidification des oiseaux



→ Pour l'intervention dans le lit du cours d'eau  
 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre – hors période de fraie (reproduction des poissons)

Avant d'engager des travaux, renseignez-vous également sur d'éventuelles contraintes réglementaires : Espaces Boisés Classés (EBC), zones de frayères, Arrêté de Protection de Biotope, etc. Seulement en cas d'urgence ou d'intérêt Général, la collectivité compétente peut se substituer à vous.

## Votre berge est envahie par des espèces exotiques envahissantes ?

Le guide sur les plantes invasives de l'Isère vous permettra de bien les identifier et d'avoir des solutions pour limiter leur propagation, voire, les éradiquer.

[www.gentiana.org/sites/commun/generique/ckeditor/File/plantes\\_envahissantes\\_isere.pdf](http://www.gentiana.org/sites/commun/generique/ckeditor/File/plantes_envahissantes_isere.pdf)



Document à télécharger

## Une demande, un conseil, contactez l'Unité Territoriale Grésivaudan du SYMBHI

### SYMBHI - UT Grésivaudan

9 rue Jean Bocq – CS41096

38022 Grenoble Cedex 1

**PARTIE NORD DU GRÉSIVAUDAN**  
 Annabelle Quidoz  
 07 85 98 51 58  
[annabelle.quidoz@ymbhi.fr](mailto:annabelle.quidoz@ymbhi.fr)

745 km de cours d'eau  
 680 km<sup>2</sup>  
 43 communes  
 101 351 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (INSEE)



**PARTIE SUD DU GRÉSIVAUDAN**  
 Franck Strizzolo  
 06 75 21 51 68  
[franck.strizzolo@ymbhi.fr](mailto:franck.strizzolo@ymbhi.fr)

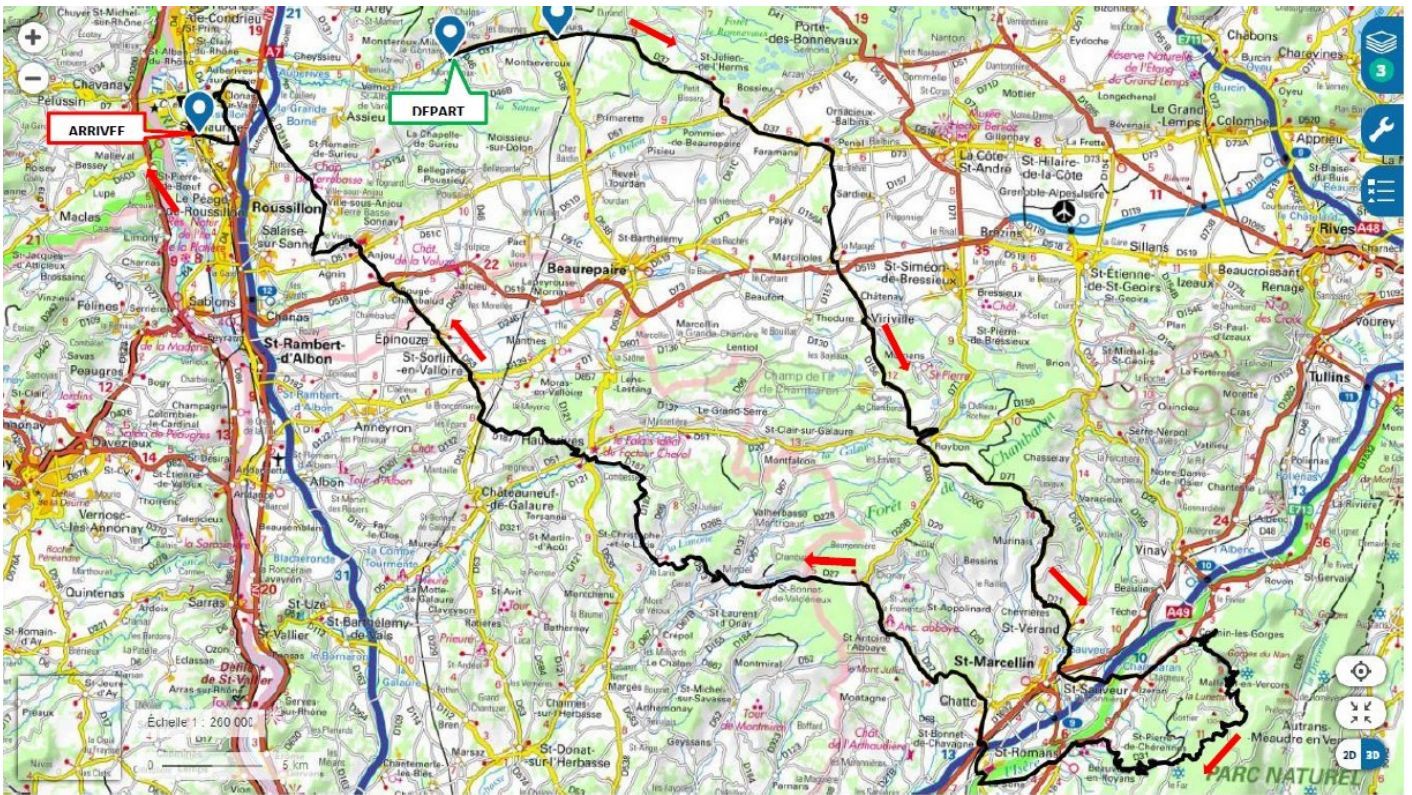
Plus d'informations sur [ymbhi.fr/pour-sinformer](http://ymbhi.fr/pour-sinformer)





# 32ème ALPES ISERE TOUR

Samedi 27 mai 2023



La course se déroulera du 24 au 28 mai 2023.

Passage sur la commune de Murinais le Samedi 27 mai 2023, lors de la 4ème étape d'une distance de 171.4 kms.

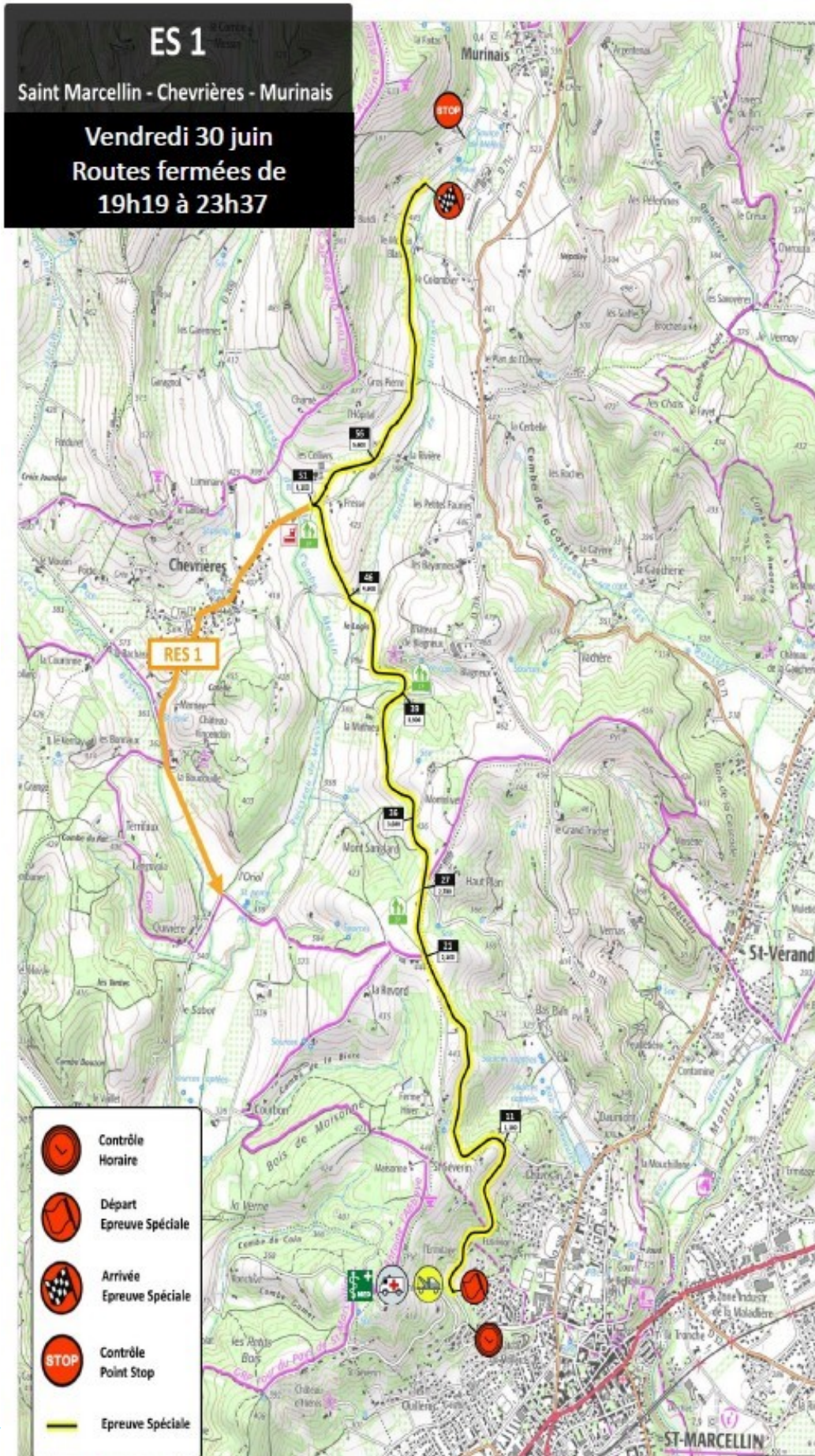
Pour suivre la course en direct :

<http://alpesiseretour.com/suivre/courseenlive/>

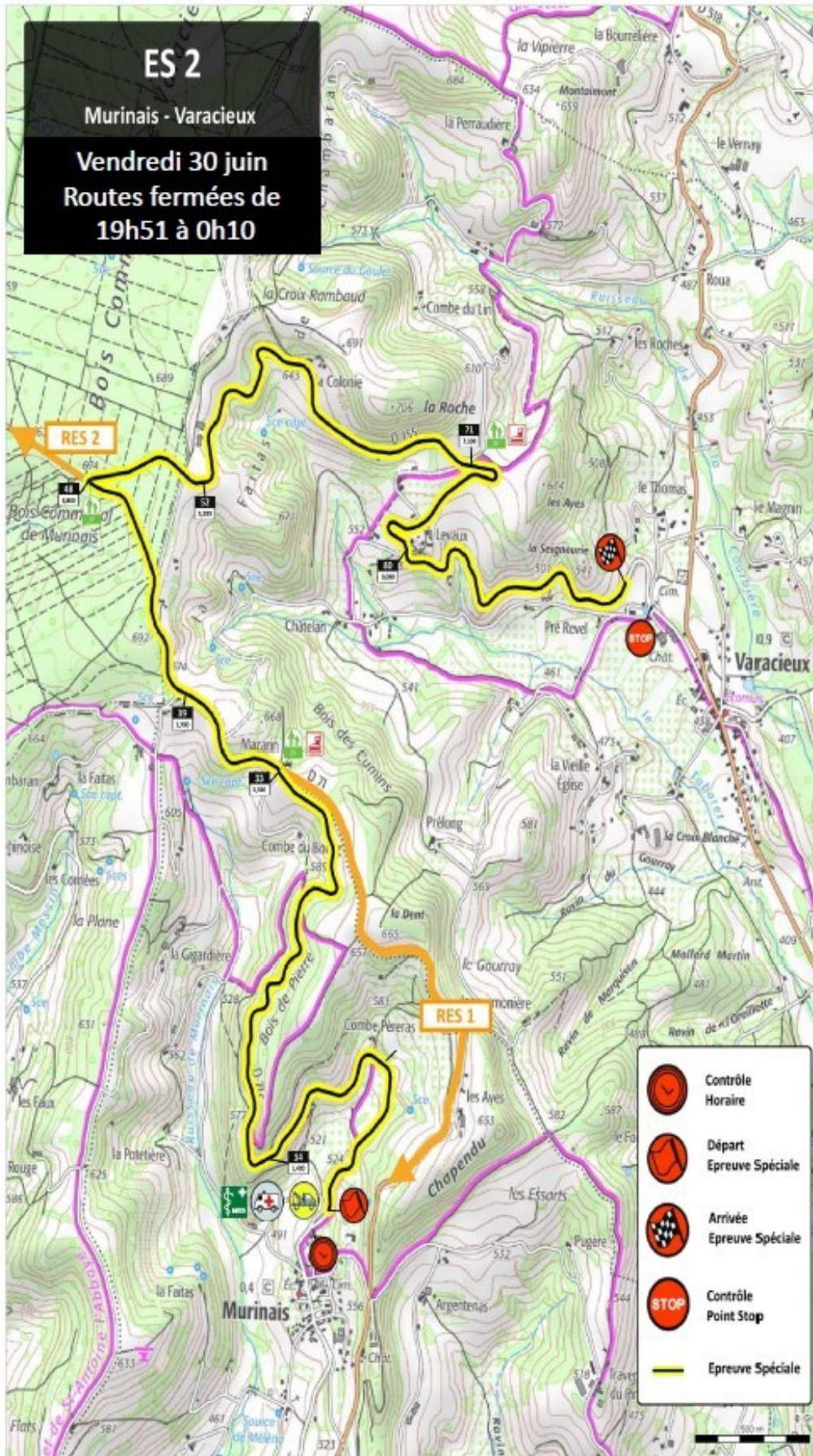


kilomètre		altitude		route		horaire			
a	r	a	t	r	o	itinéraire			
o	u	l	t	o	u	moyenne course			
u	r	l	u	u	r	42	40	38	
u	r	l	u	u	r	km/h			
0,0	5,7	275	VC	MONSTEROUX MILIEU	place des Ecoles	DEPART FICTIF	11:30	11:30	11:30
0,1	5,6	275			croisement rue des Ecoles / rue des Haies		11:30	11:30	11:30
0,3	5,4	280	RD 37		croisement rue des Haies / RD 37		11:30	11:30	11:30
4,3	1,4	330			COUR ET BUIS		11:38	11:38	11:38
5,1	0,6	340	RD 538		giratoire RD 37 / RD 538		11:40	11:40	11:40
5,6	0,1	340	RD 37		carrefour à feux RD 538 / RD 37		11:41	11:41	11:41
5,7	0,0	340			sortie Cour et Buis		11:41	11:41	11:41
0,0	182,8	340	RD 37		COUR ET BUIS	DEPART REEL	11:41	11:41	11:41
12,0	170,8	375			car RD 37 / RD 51c / RD 51 pres Pommer de Beaurepaire		11:58	11:58	11:58
14,6	168,3	370			FARAMANS		12:01	12:02	12:03
16,6	166,3	365			PENOL		12:04	12:05	12:07
16,6	166,2	365	RD 156		carrefour RD 156 / RD 37 / RD 73		12:04	12:05	12:07
21,6	161,3	315			MARCILLOLES		12:11	12:13	12:14
22,3	160,5	310			croisement avenue Hector Berlioz / avenue de la Gare		12:12	12:14	12:16
22,5	160,3	310			car à feux av de la Gare / av des Alpes / rte des Chambarans		12:13	12:14	12:16
22,9	159,9	310			giratoire RD 156 ( route des Chambarans ) / RD 519 / RD 156		12:13	12:15	12:17
24,7	158,1	340	RD 156		VIRVILLE Sprint en Or bijouteries Pollard	PRIME	12:16	12:18	12:20
25,7	157,1	350	RD 130		carrefour RD 156 / RD 156c / RD 130		12:17	12:19	12:21
26,0	156,8	365	RD 156		carrefour RD 130 ( Grande rue Jeanne Sappey ) / RD 156		12:18	12:20	12:22
30,7	152,1	600	RD 156		côte des Chambarans 3ème catégorie	GPM	12:24	12:27	12:29
34,3	156,5	510	RD 71		giratoire RD 166 / RD 71 / route de St Simeon de Bressieux		12:30	12:32	12:35
35,4	147,4	500			giratoire RD 71 / RD 20		12:31	12:34	12:36
36,5	147,3	520			ROYBON		12:31	12:34	12:37
38,0	146,8	540			carrefour RD 71 / RD 20		12:32	12:35	12:37
40,4	142,4	660	RD 71		zone de rejet des déchets	ZONE VERTE	12:38	12:41	12:44
50,8	132,0	305			SAINT VERAND		12:53	12:57	13:01
50,9	131,9	300	RD 518		carrefour RD 71 / RD 518		12:53	12:57	13:01
51,6	131,2	295	VC		croisement RD 518 / rue du Stade		12:54	12:58	13:02
52,1	130,7	280			croisement rue du Stade / rue de Berlioz / rue des Peupliers		12:56	12:59	13:03
52,7	130,1	290			SAINT SAUVEUR		12:56	13:00	13:04
53,7	129,1	290	RD 32		carrefour à feux C 1 ( rue des Peupliers ) / RD 1082 / RD 32		12:57	13:01	13:05
54,0	128,8	285			passage à niveau		12:58	13:02	13:06
57,2	125,6	220	RD 32a		carrefour RD 32 / RD 32a		13:02	13:06	13:11
58,1	124,7	230	RD 32b		carrefour RD 32a / RD 32b		13:04	13:08	13:12
58,3	124,5	230	RD 1532		carrefour RD 32b / RD 1532 près Yzeron		13:04	13:08	13:13
60,8	122,0	270			COGNIN LES GORGES		13:07	13:12	13:17
61,0	121,8	275			radar fixe	RADAR	13:08	13:12	13:17
61,6	121,2	275	RD 22		carrefour à feux RD 1532 / RD 22		13:09	13:13	13:18
66,0	117,8	520			tunnel		13:13	13:18	13:23
70,4	112,4	900			MALLEVAL		13:21	13:26	13:32
75,1	107,7	1280	RD 22		Col du Petit Mont Noir 1ère catégorie	GPM	13:28	13:33	13:39

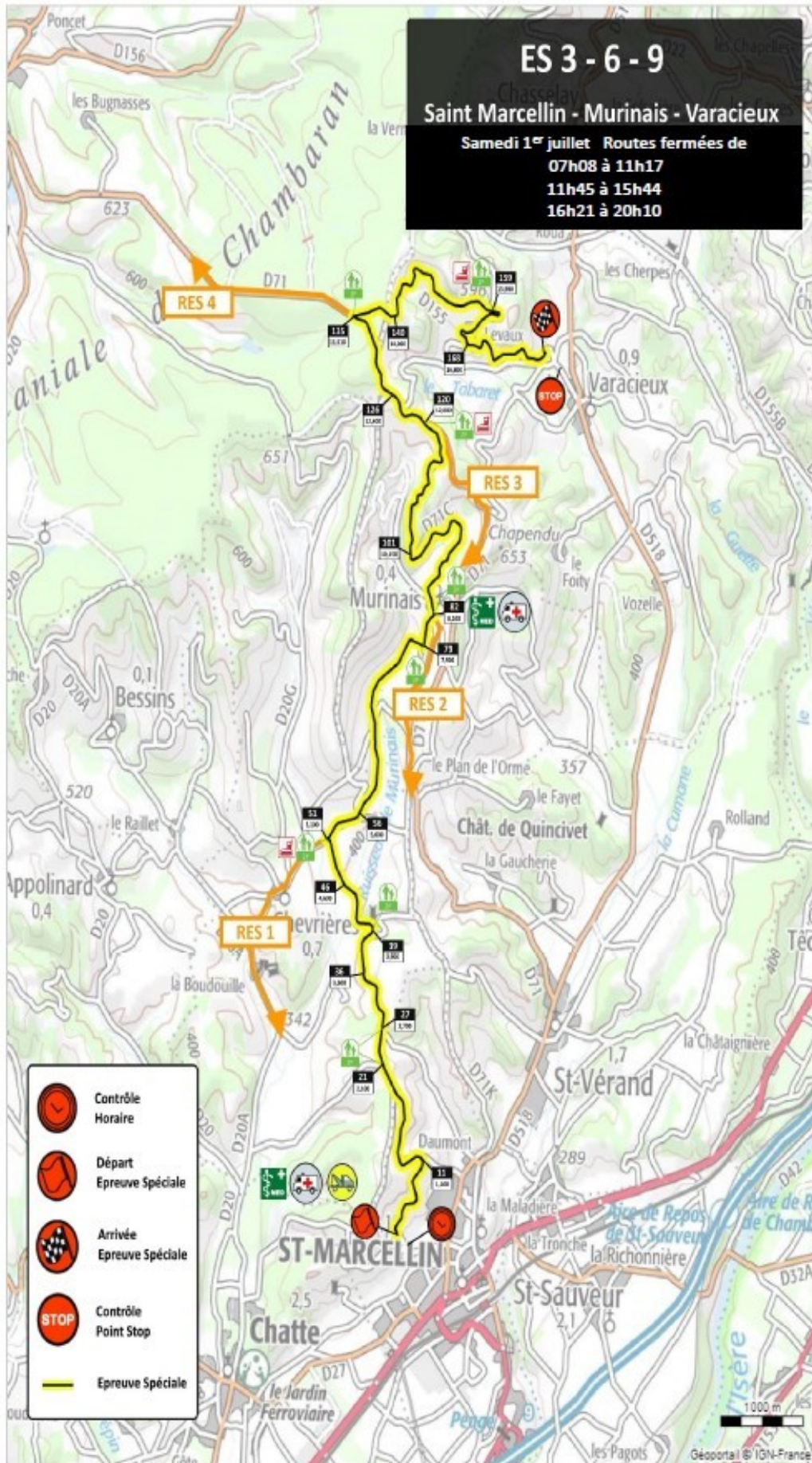
**Vendredi 30 juin 2023 et  
Samedi 1er juillet 2023**



**Vendredi 30 juin 2023 et  
Samedi 1er juillet 2023**



**Vendredi 30 juin 2023 et  
Samedi 1er juillet 2023**





# Saint Marcellin Vercors Isère

## Conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère : une assemblée consul'active



Vous habitez Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, vous avez de l'intérêt pour le territoire où vous vivez, de la curiosité, une envie de débattre, de participer et de donner votre avis sur les politiques publiques locales, rejoignez-nous !

Au conseil de développement, chacun·e s'investit à hauteur de ses possibilités :

- dans un groupe de travail dédié à un sujet qui lui tient à cœur,
- dans les commissions intercommunales thématiques avec les élu·e·s pour apporter le regard citoyen à la fabrique des politiques,
- dans les réunions mensuelles du conseil de développement.

Sont abordées les thématiques d'aménagement du territoire, mobilité, agriculture et alimentation, services à la personne, santé, mobilité, enfance-jeunesse, gestion des déchets, énergies renouvelables et d'autres encore.

Le conseil de développement, c'est la démocratie participative à l'échelle de la communauté de communes, dès 16 ans pour tout citoyen·ne non élu·e.

Une vingtaine de personnes s'investissent pour apporter leur regard sur l'action publique, pourquoi pas vous ?



Le conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté réunit depuis l'automne 2017 des femmes et des hommes issus d'horizons divers (citoyens individuels, associatifs, chambres consulaires...) rassemblés pour s'informer, échanger, débattre et participer aux politiques locales.

Instances consultatives créées par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du territoire du 25 juin 1999 dite Loi Voynet, les conseils de développement sont obligatoires dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. En-dessous de ce seuil, un conseil de développement peut être mis en place par délibération de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre\*. Les élus communautaires ont fait le choix de maintenir le conseil de développement.

\*[Article 88 de la loi NOTRe](#) - loi n° 2015-991 du 7 août 2015 : détermine le cadre légal des Conseils de Développement ;

[Article L5211-10-1 et l'article L5211-11-2](#) du Code Général des Collectivités Territoriales





# Brèves intercommunales

## Le nouveau site web de l'Office de Tourisme est en ligne

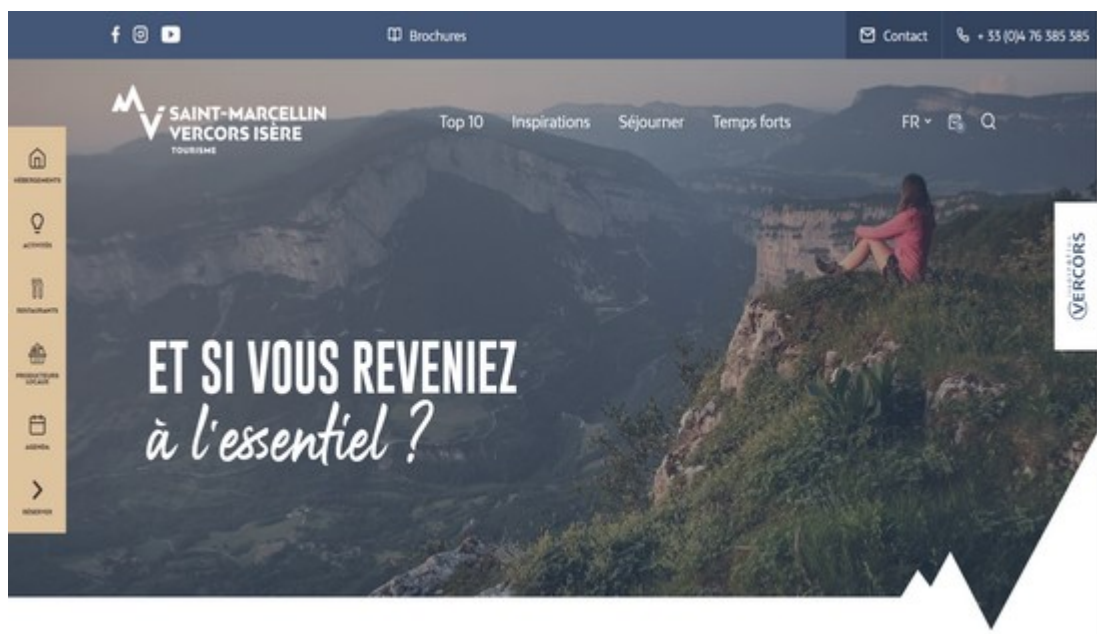
Au terme d'un an de travail de réflexion, de création et de rédaction, l'équipe de l'Office de Tourisme Saint-Marcellin Vercors Isère est heureuse et fière de vous faire part de la mise en ligne de son nouveau site internet.

Le site, développé par l'agence ardéchoise MILL, adopte une présentation graphique moderne et dynamique, qui reflète l'image du territoire, en déclinant les nouvelles couleurs et la baseline de l'Office de Tourisme « retour à l'essentiel ».

La nouvelle interface apporte une visibilité améliorée avec son lot de nouveautés :

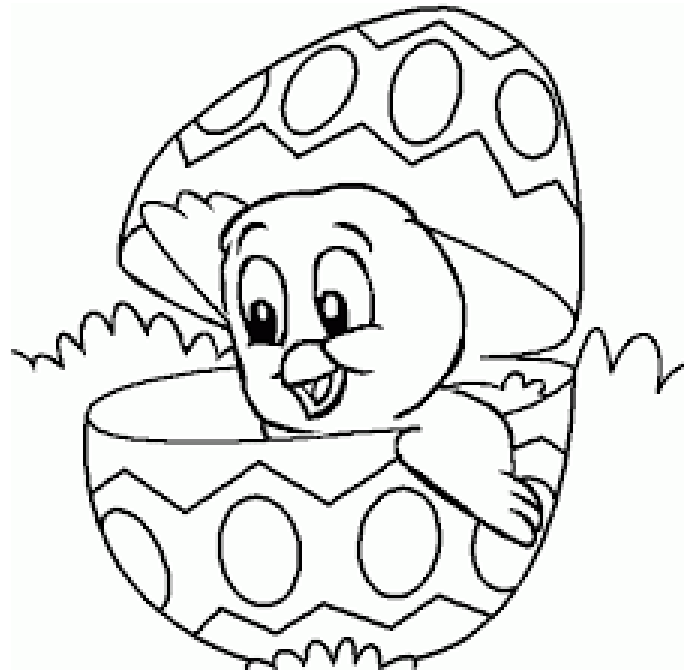
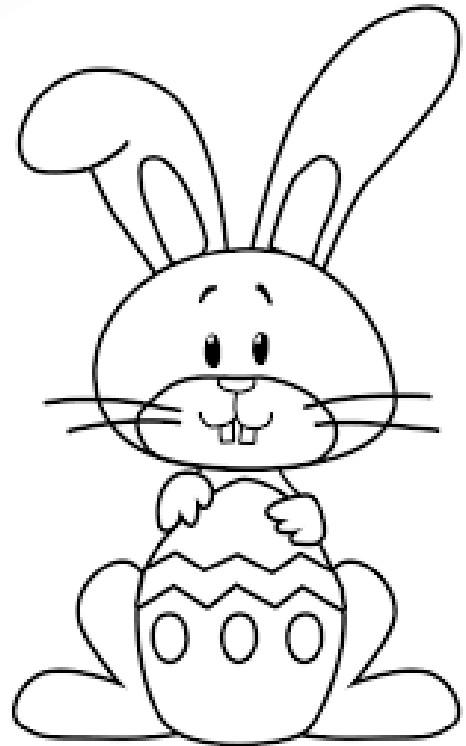
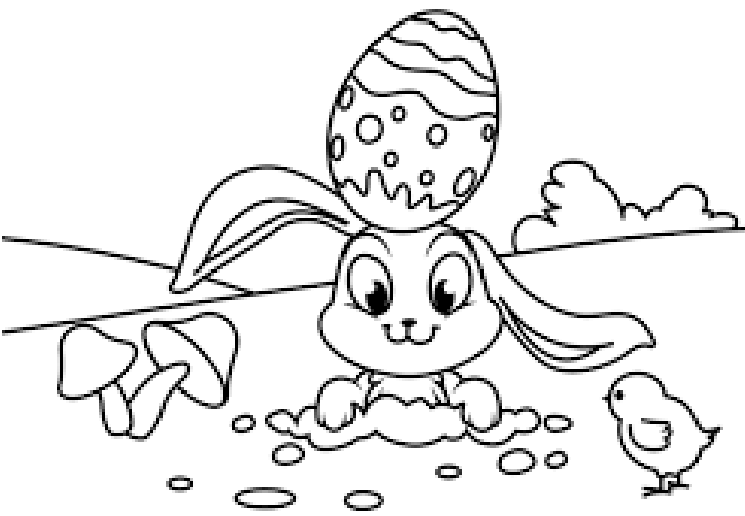
- Des articles de blog rédigés par nos reporters locaux sur les actualités, les acteurs touristiques de la destination ou les expériences à vivre pour (re)découvrir le territoire
- Un site orienté « mobile first » : des fonctionnalités optimisées pour la navigation sur smartphone, qui représente plus de 55% des visiteurs
- Un site qui répond aux enjeux techniques actuels pour un meilleur référencement et une meilleure visibilité avec notamment l'accompagnement de Cybercité, agence spécialisée en SEO
- Un site totalement interfacé avec le Système d'Information Touristique Apidae
- Un site connecté à la place de marché touristique régionale Open System qui permet la réservation d'hébergements ou d'activités
- Une plus grande flexibilité dans la gestion des contenus
- Un site connecté aux réseaux sociaux

<https://tourisme.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>



# Joyeuses Pâques

## Coloriage





# Numéros Utiles

## Aide à domicile

ADMR Saint-Sauveur/Saint-Vérand 04.76.64.26.08

## Médecin de garde

La nuit, les jours fériés et le week-end du samedi 12h  
au lundi 8h 15 ou 0.810.15.33.33

*Seul numéro de l'urgence médicale en dehors des  
heures d'ouverture des cabinets médicaux.*

## Chirurgien-dentiste

Les dimanches et jours fériés 04.76.00.06.66

## Pharmacie de garde

Les dimanches et jours fériés 04.75.48.18.63

## Cabinets Infirmiers

Centre de soins (Chatte) 04.76.38.26.35

## Hôpital de Saint-Marcellin

Accueil médicalisé de proximité 04.76.64.90.90  
Lundi au Samedi de 8h30 à 18h30

## Service Eau et Assainissement

Saint-Marcellin

Pendant les horaires d'accueil 04.76.38.61.48

En dehors 04.73.36.94.01

Vinay 04.76.36.90.57

## Déchèteries intercommunales

Saint Sauveur 04.76.38.66.03

(Lundi, Mercredi et Jeudi 9h00-12h00 et 13h30-18h00  
Mardi et Vendredi 10h00-18h00, Samedi 09h00-18h00)

## Médiateur de justice

Pour prendre rendez-vous 04.76.38.41.61

Mairie de Saint-Marcellin

## Paroisse St Luc du Sud Grésivaudan

04.76.38.12.84

## Ecoles, collèges, lycées, transport

Syndicat Intercommunal Scolaire 04.76.64.10.56  
(Bessins, Chevrières, Murinais, Saint-Appolinard)  
[sis38@orange.fr](mailto:sis38@orange.fr)

Cantine 04.76.64.37.92  
[cantinescolairedescoteaux@gmail.com](mailto:cantinescolairedescoteaux@gmail.com)

Garderie (Chevrières) 07.89.72.54.25  
[lacabotte.chevrieres@laposte.net](mailto:lacabotte.chevrieres@laposte.net)

Collège Olympe de Gouges à Chatte 04.76.36.04.00

Collège Le Savouret à St Marcellin 04.76.38.15.96

Lycée polyvalent La Saulaie  
À St Marcellin 04.76.64.06.06

Lycée Bellevue à St Marcellin 04.76.38.20.17

Cars Région Auvergne Rhône Alpes 04.26.16.38.38  
<https://carsisere.auvergnerhonealpes.fr>

## Centres de Loisirs

Chatte

« les Arist'o'chats » 04.76.64.96.12  
[afrchatte@laposte.net](mailto:afrchatte@laposte.net)

Saint-Marcellin

P'tits Loups (3-6 ans) 04.76.38.14.76

Grands Loups (6-11 ans) 07.79.77.61.05

[accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr](mailto:accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr)

Saint-Verand

Zébulon (6-12 ans) 04.76.64.92.46

[zebulon@st-verand-38.fr](mailto:zebulon@st-verand-38.fr)

POMPIERS - TEL 18

GENDARMERIE - TEL. 17

SAMU - TEL. 15

# A votre service

## BAZZOLI Samuel

Paysagiste

Tel : 06 88 21 15 33

[info@samuelbazzoli.com](mailto:info@samuelbazzoli.com)

## BELLE Emilie

Assistante maternelle agréée

Tel : 06 31 89 11 68

[emilie.belle@orange.fr](mailto:emilie.belle@orange.fr)

## BAZZOLI Quentin

BAZZOLI CARRELAGE

Tel : 04 75 02 01 05 - 06 75 83 29 88

[carrelage@bazzoli.fr](mailto:carrelage@bazzoli.fr)

## CHAIZE Damien et REYNAUD Romain

ZRTN

Nettoyage, vitres, désencombrement

Tel : 06 15 77 82 57

[Zrtn38@gmail.com](mailto:Zrtn38@gmail.com)

## CHEMIN Jean-Paul et Fleur

AUBERGE DES SAVEURS

Bar, restaurant, gîtes

Tel : 04 76 64 23 09

[aubergedessaveurs@orange.fr](mailto:aubergedessaveurs@orange.fr)

## DEROUX Jérôme

DJ BAT

Charpente, maçonnerie

Tel : 06 08 17 07 16

[contact@djbat.fr](mailto:contact@djbat.fr)

## FARE Vincent

AD HOC Expert Conseil en Systèmes et Réseaux Informatique

Tel : 06 19 71 31 60

## GIROUD Céline

Coiffure à domicile  
tous secteurs

Tel : 06 81 34 63 50

## ISERABLE Franck

ENGINE TRONICS

Reprogrammation auto/moto  
Faisceaux électriques

Tel : 06 77 37 63 85

## JOURDAN Raphaël

Fromages de chèvre

Tel : 04 76 64 23 29

[gaecdesalpines@gmail.com](mailto:gaecdesalpines@gmail.com)

## MADLY REPORTAGE

Photographie

Tel : 04 76 38 51 40

[Web : madlyreportage.com](http://Web:madlyreportage.com)

## MALEXIEUX Jérôme

ALLO DEPANN' MULTISERVICES  
Tous types de travaux

Tel : 06 63 37 88 82

## PRINCET Damien et Véronique

FROMAGERIE LE MURINOIS

Fromages de vaches et chèvres

Tel : 04 76 64 25 85

## SABATIER Michaël

MIELLERIE DU BURDY

Miels, pains d'épices...

Tel : 04 76 38 66 65

## SOS GUEPES ET FRELONS

Destruction nid de guêpes et de frelons,  
dératisation. 7J/7 - M. BOYER Teddy

Tel : 06 84 92 42 11

[sosguepesetfrelons@laposte.net](mailto:sosguepesetfrelons@laposte.net)

## AMODRU Aline

Aide ménagère.

Paiement possible en GESU.

Tel : 06 47 84 56 37

[aline.amodru@orange.fr](mailto:aline.amodru@orange.fr)

## ARNAUD Julien

MENUISERIE AGENCEMENT

Tel : 06 33 45 49 57

## VICAT Caroline

Golden Retriever  
des Amours du Champ Doré

Tel : 06 74 50 71 88

[carovicat@orange.fr](mailto:carovicat@orange.fr)

## VICAT Patrice

VICAT Electricité Générale  
Neuf, Rénovation,

Tel : 04 76 64 28 27

[patricevicat@orange.fr](mailto:patricevicat@orange.fr)

## Les Chambres d'hôtes de la Croix Bleue

510 Rte de la Croix Bleue

Tel : 06 86 83 91 87

[marstevir@gmail.com](mailto:marstevir@gmail.com)

Pour apparaître sur cette page,  
adressez-vous en mairie.